

# PÉDIATRES À CHOIX LIBRE

Les pédiatres à choix libre font partie du Service national de santé et sont conventionnés par l'autorité sanitaire locale de Reggio Emilia (IRCCS).

Grâce à des visites de contrôle périodiques (bilans de santé), des dépistages, des consultations médicales, la prescription de traitements et, si nécessaire, des consultations avec des spécialistes ainsi que la prescription d'examens, **le pédiatre agit pour maintenir les enfants en bonne santé, jusqu'à l'âge de 6 ou 14 ans, et jusqu'à 16 ans en cas de maladies chroniques ou de raisons particulières.**

## LES OBLIGATIONS DU PÉDIATRE

Le pédiatre effectue gratuitement les enfants inscrits sur sa liste de ses patients :

- la prévention individuelle et l'éducation sanitaire à travers les bilans de santé aux âges clés ;
- des consultations en cabinet et à domicile pour les maladies aiguës et chroniques ;
- la prescription d'examens instrumentaux et de laboratoire ;
- des consultations avec des spécialistes et d'autres professionnels s'occupant de l'enfance ;
- la prescription de visites spécialisées et de cures thermales.
- les certificats de maladie de l'enfant (pour demander l'absence du travail du parent) ;
- les certificats d'aptitude à la pratique sportive dans le cadre scolaire, à la suite d'une demande écrite de l'école ou des clubs sportifs affiliés à des organismes officiels ;
- les certificats obligatoires par la loi pour la réadmission à l'école ou à la crèche.

Le pédiatre met également à jour périodiquement un dossier de santé pour chacun de ses patients.

## LE CABINET : HORAIRES ET MODALITÉS D'ACCÈS

Le cabinet du pédiatre est une structure privée conventionnée avec l'Azienda Usl (autorité sanitaire locale), ouvert au moins **cinq jours par semaine** et fermé les jours fériés (sauf la veille de la fête patronale) et les jours fériés. Les horaires d'ouverture sont affichés dans la salle d'attente du cabinet et sur le site Internet de l'organisme.

Les **consultations en cabinet** sont normalement effectuées **sur rendez-vous**, sauf en cas d'urgence, pour lesquelles il est recommandé, dans tous les cas, de contacter le pédiatre avant d'emmener l'enfant au cabinet.

Le professionnel assure le suivi de centaines d'enfants ; c'est pourquoi il est important que les parents des jeunes patients adoptent un comportement approprié et évitent de se présenter au cabinet sans rendez-vous préalable.

L'assistance médicale est assurée tout au long de l'année ; en cas d'absence du pédiatre, un remplaçant prendra en charge les patients.

Les pédiatres qui participent à des **formes d'association professionnelle** sont disponibles pour des consultations en cabinet urgentes pour les patients d'autres collègues membres de la même association. Les indications spécifiques sur les modalités et sur les médecins à contacter peuvent être consultées dans les salles d'attente des pédiatres.

### Les visites à domicile

Le pédiatre effectue, lorsqu'il le juge nécessaire et compte tenu de l'éventuelle impossibilité de déplacement de l'enfant, **des visites à domicile gratuites**. Les visites à domicile demandées avant 10 heures seront effectuées dans la journée, les autres seront effectuées avant 12h00 le jour suivant.

### La continuité des soins

Pendant la nuit (de 20h00 à 8h00), les veilles de jour férié et les jours fériés, l'assistance est assurée par le service de continuité des soins (anciennement garde médicale, tél. 0522/290001).

### Prescriptions de médicaments, examens de laboratoire et consultations spécialisées

Le pédiatre prescrit au jeune patient les médicaments, examens de laboratoire et consultations spécialisées qu'il juge nécessaires, en accord avec les connaissances médicales et son jugement

professionnel, pour la protection de la santé, comme prévu par son contrat avec le Service national de santé

### **Vaccinations**

Dans notre province, le service de **Pédiatrie communautaire** assure la vaccination des enfants, en collaboration avec des pédiatres à libre choix, afin d'assurer les meilleures conditions de vaccination pour la santé des individus et de la communauté.